



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi vingt-quatre septembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de Pornic, sur convocation régulière en date du 17 septembre 2021, dûment accompagnée d'une note explicative de synthèse, s'est réuni à l'Espace Culturel du Val Saint Martin à Pornic, en session ordinaire, sous la Présidence de M. BRARD, Maire.

Présents : M. Jean-Michel BRARD, Maire, Mmes et MM. Claire HUGUES, Paul-Eric FILY, Christiane VAN GOETHEM, Edgard BARBE, Isabelle RONDINEAU, Jean MONTAVILLE, Marie-Paule MARIE, Daniel BRETON, Christine CROCQUEVIEILLE-BARREAU, Samuel CHEREL, Philippe DEVEILLE, Nicolas ENGELSTEIN, Brigitte FRIESS, Florence GENDROT, Anne GOUDY, Bruno GRIS, Corine GUIGNARD, Joël HERBIN, Antoine HUBERT, Yvonnick KERBORIOU-PLAIRE, Jean-Claude LANDRON, Yvon LE DIOURON, Donatienne LEPAROUX, Agnès LUSSEAU, Patricia MICHEL, Alexandra NICOLLE, Serge ROUSSEAU, Artak SAKANYAN, Dolorès THIBAUD.

Pouvoirs : M^{me} Brigitte DIERICX à M. le Maire ; M. Patrick PRIN à M. Nicolas ENGELSTEIN. M^{me} Cristelle GAËTAN-ULAS à M. Jean Montaville.

Secrétaire de séance : Alexandra NICOLLE

Conseillers en exercice : 33 - Présents : 30 - Votants : 33 - Majorité absolue : 11



Installation d'un Conseiller Municipal

Par courrier reçu le 6 septembre dernier, M^{me} Sylvie Chemin a présenté sa démission du Conseil municipal. Conformément à l'article L 270 du Code électoral, M^{me} Donatienne Leparoux, candidate suivante inscrite sur la liste du groupe "Pornic Vent d'Avenir" est installée officiellement dans sa fonction de Conseillère Municipale.

M. le Maire lui souhaite la bienvenue.

M. Hubert, au nom du groupe "Pornic Vent d'Avenir" remercie vivement M^{me} Sylvie Chemin pour les valeurs et la vision qu'elle a porté avec eux pendant un an et demi et souhaite la bienvenue à M^{me} Donatienne Leparoux qui, si M. le Maire l'accepte se présentera rapidement.

A la demande de Mme Chemin, M. Hubert donne lecture de sa lettre de démission :

« Monsieur le Maire, J'ai le regret de vous informer de mon souhait de démissionner du Conseil municipal. Plusieurs raisons m'amènent à faire ce choix, des raisons purement liées à la mise en œuvre de vos choix politiques et d'autres liés au mode opératoire de ceux-ci.

En tant que conseillère municipale d'opposition, je participe à différentes commissions : écoles-moyens associatifs-handicap et membre du CCAS.

Ces commissions doivent permettre de travailler, de se concerter sur des sujets précis, force est de constater qu'il ne s'agit en aucun cas de co-construction ou de réflexion partagées mais d'énoncés de choix sans flexion possible.

Je suis très attachée aux questions sociales et à la place de la jeunesse, je n'ai jamais senti de volonté de faire de la jeunesse une priorité.

Le skate Park en est un exemple, d'un emplacement à la ria, vous proposez un emplacement en proximité de la station d'épuration. La symbolique est forte.

Les questions liées à la jeunesse sont transférées à l'agglomération, surprise une fois de plus de constater que tout est bien ficelé avant les commissions, les propositions sont déjà faites.

Quelle place est donnée à la démocratie à Pornic ? A quel moment consultez-vous les habitants sur des sujets qui les concernent ?

Concernant le mode opératoire, le COVID était un moyen pour vous, de mettre en place la visio conférence, celle-ci facilitant la participation des uns et des autres aux différentes commissions. Seules les commissions proposées par l'agglomération se sont tenues sous cette forme.

Le présentiel ne permet pas aux élus qui travaillent d'assister de façon assidue à ces différentes commissions. Il n'y a donc pas de volonté de faciliter l'accès aux conseillers municipaux.

Ces différentes raisons, non exhaustives, m'amènent aujourd'hui à quitter le Conseil municipal.

Je souhaite au groupe Pornic Vend d'Avenir le succès qu'il mérite.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Maire, mes meilleures salutations. »

Sans revenir sur la lettre de démission de M^{me} Chemin, M^{me} Leparoux déclare entendre dans les propos de ce courrier, dans le ressenti de M^{me} Chemin, qu'il est compliqué d'intervenir dans le débat démocratique, dans le débat contradictoire nécessaire à la démocratie au sein du Conseil municipal. Elle accepte donc de siéger au sein de celui-ci en relevant un peu ce défi, de venir contribuer à mettre sa pierre à l'édifice sur les questions de la municipalité. Elle vit à Pornic depuis plus de 15 ans. Professionnellement, elle est géophysicienne, soit chercheur en géophysique dans un laboratoire de génie civil qui s'intéresse particulièrement aux relations entre les milieux naturels et les milieux aménagés par l'homme en contact notamment de dérèglement climatique et de montée des eaux qui comme elle le rappelle s'est accrue. Comme l'indique le rapport du GIEC d'août 2021 (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), cette montée des eaux, la vitesse, l'accroissement ont doublé depuis le siècle dernier. M^{me} Leparoux est active sur des projets de recherche liés à l'évolution du trait de côte, à l'érosion littorale sur nos côtes atlantiques. Elle est en lien étroit avec des spécialistes de l'ACV (Analyse du Cycle de Vie) qui visent à réduire les émissions de CO² et au sens large l'émission des déchets, donc autant d'indicateurs qui sont des indicateurs de santé, de bonne santé du territoire. Ce sont des questions qui l'intéressent personnellement et localement et elle est là pour ces questions-là. Elle incite notamment à aller vers un territoire en bonne santé sur le plan écologique puisqu'aujourd'hui le dérèglement climatique impacte de plus en plus nos vies quotidiennes, que ce soit à travers par exemple les phénomènes de canicule ou les phénomènes de surverse et de crue. Ce sont donc des questions qui lui sont chères à la fois sur le plan de l'écologie au sens large, mais aussi de l'impact humain, l'impact social et sociétal. Elle remercie les conseillers municipaux de l'accueillir dans ce conseil ce soir et pour les prochains.

M. le Maire la remercie et est ravi de l'accueillir avec les compétences qu'elle va apporter autour de cette table.

M^{me} Marié demande la parole pour apporter aux membres du Conseil municipal des informations concrètes et objectives qui viendront éclairer le contenu du courrier de M^{me} Chemin qu'ils viennent d'entendre. Elle lit l'intervention suivante : « J'ai écouté avec beaucoup d'attention le courrier qui vient de nous être lu à la demande de l'intéressée. Sans vouloir polémiquer sur la légitimité, les intentions, celui-ci amène un certain nombre de constatations et d'interrogations. Comment peut-on se prétendre en donneur de leçons quant à ce que doit être une commission quand on n'est presque jamais présente à ces dernières : non présente 7 réunions sur 10. Je vous laisse apprécier la crédibilité de l'écrit au regard du temps passé en commission. D'un point de vue global, il est à noter une certaine insatisfaction générale de la part de l'élue quant au déroulé des différentes réunions, à leur management. Aucun participant, nous dit-on, ne s'inscrit dans une démarche réflexive de partage, de construction, pas même donc M^{me} Chemin pour les rares fois où elle a été présente. Ça peut étonner quand on sait que les commissions citées sont animées par différents élus, tous différents les uns des autres. Ça peut étonner quand on sait que dans certaines instances, on a des décisions collégiales à prendre. Par exemple, les réponses aux demandes d'aides au CCAS, dans le cadre du Conseil d'Administration, demandes que l'on peut rejeter, allouer totalement ou partiellement. Il appartient donc à chacun des membres de la commission de se prononcer, d'argumenter. Pour rappeler, nous avons à gérer des deniers publics, à répondre aux besoins souvent vitaux des personnes, donc une certaine responsabilité individuelle et collective. La réponse à ces demandes implique une évaluation de la situation, des échanges, des débats, mais sans doute que M^{me} Chemin devait être absente ces jours-là pour ne pas s'en souvenir. Je vous informe ou rappelle qu'en 2020, elle a assisté à 2 séances sur 5. En 2021, la situation s'est dégradée, elle ne s'est présentée qu'à 1 seule séance sur 5. Loin de moi l'idée de porter un jugement sur le choix de l'élue, mais simplement de relater la situation avec plus d'objectivité possible pour une meilleure compréhension de tous. Je vous laisse donc apprécier l'objectivité des faits rapportés, reprochés, dans le courrier. Comment peut-on revendiquer haut et fort vouloir participer à distance à presque toutes les instances, c'est-à-dire par voie de visioconférence, à des engagements qui impliquent bien au-delà de l'échange. L'action sociale ne se fait pas qu'en réunion, elle implique un engagement de tous les jours sur le terrain, une écoute, un accompagnement, une aide aux personnes, je ne me souviens pas avoir entendu M^{me} Chemin se porter volontaire pour accompagner une action ou être force de proposition dans ce domaine. Mais là encore l'absence, la distance, a vraisemblablement concouru à cet état. Notre mission d'élue ne se limite pas aux réunions, ne se limite pas au présentisme. Nous avons été élus par les Pornicais dans la majorité ou dans l'opposition, ce statut nous donne des devoirs, le premier étant d'obtenir des résultats ce qui implique une certaine disponibilité de tous. Comment peut-on se prévaloir de co-construction lorsque les rares fois où l'on est présent la prise de parole est agressive, dans un positionnement de réclamations, du rendre compte. Je cite quelques exemples : comment se fait-il que, pouvez-vous me préciser pourquoi, comment, je ne comprends pas que vous ... et bien d'autres expressions qui nous laissent penser que nous ne devons pas avoir la même approche de la co-construction. Comment peut-on se prévaloir de vouloir travailler de concert, avec les membres d'une commission que l'on a choisie, lorsque pour communiquer, on utilise un écrit plutôt que la parole pour exprimer dans le groupe son insatisfaction. Cette démarche interpelle quant à l'intérêt et à la volonté de mener un travail collectif au bénéfice des Pornicais. Les arguments avancés par M^{me} Chemin dans son écrit ne reflètent pas la réalité. »



Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 juin 2021

N'ayant reçu aucune observation, M. le Maire procède donc à l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 29 juin dernier.

Adopté à l'unanimité



Documents déposés sur les tables

Le tableau des décisions pris en application des délégations qui ont été confiées à M. le Maire par le Conseil Municipal.



Ordre du jour

M. le Maire informe de l'inscription à l'ordre du jour, à la suite du dernier point prévu initialement, d'un débat sur le process et choix d'adhésions de la Ville de Pornic en matière associative et de jumelage concernant l'ANEL et Omega.

Les membres du conseil municipal ont été informés par mail le 22 septembre dernier de l'ajout de ce débat demandé par les membres du groupe "Pornic Vent d'Avenir".



DEROULEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

I - ADMINISTRATION GENERALE

1 - Composition des commissions municipales

Suite à l'installation de M^{me} Donatienne Leparoux dans ses fonctions de conseillère municipale, il est nécessaire de procéder à la modification de la composition des commissions municipales.

Par délibérations du 4 juin 2020 et du 10 juillet 2020, le conseil municipal a fixé la composition des commissions municipales à 9 membres titulaires et 2 membres suppléants auxquels s'ajoute le Maire, président de droit. La répartition selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste porte à 8 le nombre de membres pour le groupe d'élus de la liste « Ecoute et Expérience » et à 1 le nombre de membre pour le groupe d'élus de la liste « Pornic Vent d'Avenir » et 1 membre suppléant pour chaque groupe d'élus.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la nouvelle composition des commissions.

COMMISSIONS	Vice-Président	Membres titulaires	Membres suppléants
Finances	C. HUGUES	- P.E. Fily, C. Van Goethem, I. Rondineau, M.P. Marié, C. Crocquevielle-Barreau, D. Thibaud, B. Friess - A. Hubert	- J. Montaville - C. Guignard
Culture	P.E. FILY	- C. Hugues, C. Van Goethem, C. Crocquevielle-Barreau, C. Gaëtan-Ulas, A. Goudy, A. Nicolle, A. Sakanyan - D. Leparoux	- P. Michel - C. Guignard
Economie locale et touristique	C. VAN GOETHEM	- J.C. Landron, P. Deveille, J. Herbin, C. Gaëtan-Ulas, P. Michel, A. Nicolle, P.E. Fily - B. Gris	- C. Crocquevielle-Barreau - A. Hubert
Urbanisme	E. BARBE	- D. Breton, C. Crocquevielle- Barreau, P. Prin, B. Diericx, D. Thibaud, B. Friess, P. Deveille - S. Rousseau	- M.P. Marié - A. Hubert
Travaux	I. RONDINEAU	- C. Van Goethem, J. Montaville, D. Breton, P. Prin, Y. Kerboriou, D. Thibaud, S. Cherel - S. Rousseau	- B. Diericx - A. Hubert
Vie des Ecoles	I. RONDINEAU	- C. Hugues, C. Van Goethem, M. P. Marié, N. Engelstein, A. Lusseau, F. Gendrot, A. Nicolle -D. Leparoux	- J. C. Landron - B. Gris
Sports et Affaires maritimes	J. MONTAVILLE	- C. Hugues, P.E. Fily, C. Van Goethem, C. Crocquevielle-Barreau, J.C. Landron, P. Deveille, A. Goudy - C. Guignard	- J. Herbin - A. Hubert
Action Sociale et Santé	M. P. MARIE	- P. Prin, B. Diericx, Y. Kerboriou, D. Thibaud, A. Lusseau, P. Michel, F. Gendrot - S. Rousseau	- A. Goudy - D. Leparoux

Sécurité, Circulation	D. BRETON	- E. Barbe, P. Prin, B. Diericx, J. Herbin, B. Friess, P. Deveille, A. Lusseau - S. Rousseau	- I. Rondineau - B. Gris
Moyens associatifs	C. CROCQUEVIEILLE-BARREAU	Membres des commissions - Culture - Sports et Affaires maritimes - Action Sociale et Santé	Membres des commissions - Culture - Sports et Affaires maritimes - Action Sociale et Santé
Politique rurale et milieux aquatiques	P. PRIN	- C. Hugues, E. Barbe, M.P. Marié, B. Diericx, Y. Le Diouron, S. Cherel, J. Montaville - B. Gris	- B. Friess - D. Leparoux
Environnement	B. DIERICX	- E. Barbe, M. P. Marié, D. Breton, P. Prin, B. Friess, A. Lusseau, P. Michel - D. Leparoux	- D. Thibaud - B. Gris
Mobilités	J. HERBIN	- E. Barbe, D. Breton, P. Prin, B. Diericx, P. Deveille, D. Thibaud, F. Gendrot - C. Guignard	- C. Crocquevieille-Barreau - S. Rousseau
Accessibilité et inclusion des personnes en situation d'handicap	F. GENDROT	- C. Hugues, C. Van Goethem, I. Rondineau, J. Montaville, M. P. Marié, J.C. Landron, - D. Breton - C. Guignard	- A. Sakanyan - A. Hubert
Jeunes Adultes	Y. KERBORIOU	- C. Hugues, C. Crocquevieille-Barreau, N. Engelstein, Y. Le Diouron, F. Gendrot, A. Goudy, A. Nicolle - A. Hubert	- I. Rondineau - D. Leparoux

Adopté à l'unanimité

2 - Représentation au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale : remplacement d'un membre démissionnaire

Suite à la démission de M^{me} Sylvie Chemin, il est nécessaire de procéder à son remplacement au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Selon l'article R 123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le siège laissé vacant par un conseiller municipal est pourvu dans l'ordre de la liste à laquelle appartient l'intéressé.

Lors du Conseil municipal du 4 juin 2020 au cours duquel il a été procédé à la désignation des représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, la liste du groupe "Pornic Vent d'Avenir" a présenté une liste de 3 membres.

M^{me} Corine Guignard, candidate suivante de la liste "Pornic Vent d'Avenir" a fait part, par courrier du 18 septembre 2021, de son souhait de renoncer à siéger au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Par conséquent, M. Serge Rousseau, candidat suivant de la liste "Pornic Vent d'Avenir", est élu pour siéger au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** la nouvelle composition des représentants du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale suivante :

Marie-Paule Marié, Yvonnick Kerboriou, Yvon Le Diouron, Florence Gendrot, Dolorès Thibaud, Joël Herbin, Serge Rousseau.

Adopté à l'unanimité

II - VIE DES ECOLES

1 - Plan de relance - Continuité pédagogique

Dans le cadre du plan de relance, l'Etat a lancé, en début d'année 2021, un appel à projet centré sur le 1^{er} degré et visant à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique.

Cet appel à projet vise à soutenir la généralisation du numérique éducatif, c'est ainsi que la ville a répondu pour permettre d'accroître les équipements des écoles, notamment par l'achat de 'classes mobile' ou de matériel afin de compléter celles déjà existantes. Ces investissements sont subventionnés à hauteur de 70 %.

Le choix du matériel a été effectué en lien avec les équipes pédagogiques sur la base d'un diagnostic partagé et d'objectifs validés par tous.

Ce dispositif comprend également un volet service et ressources qui permet d'aider à l'installation de l'Espace Numérique de Travail (ENT) (e-primo) facilitant le lien avec les familles, subventionné à hauteur de 50%.

Les modalités sont reprises dans une convention sachant que la dépense prévisionnelle globale s'élève à 16 728 € avec une subvention escomptée de 11 352 €.

Les membres de la Commission Vie des Ecoles contactés par mail ont émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention à passer avec la Région.
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

M^{me} Leparoux explique qu'étant novice dans sa fonction de conseillère municipale et pour une meilleure compréhension, elle a plusieurs questions à poser. Tout d'abord, elle demande confirmation que la convention citée est passée entre la commune et la région comme mentionnée dans le délibéré

M^{me} Rondineau répond que c'est la région académique.

M^{me} Leparoux relève donc que derrière c'est le ministère de l'Education nationale. Concernant l'avis favorable émis par les membres de la commission Vie des écoles, elle demande s'il s'agit d'un avis général ou d'un avis pris en connaissance du matériel choisi.

M^{me} Rondineau explique que, comme indiqué dans la délibération, le choix du matériel a été effectué avec l'équipe pédagogique. Un état des besoins a été fait que ce soit pour des "classes mobiles", ou pour tout complément de matériel nécessaire pour rompre la fracture numérique. Un mail a été transmis aux membres de la commission Vie des écoles qui ont donné leur accord pour cette demande de subvention au travers de la signature de cette convention.

M^{me} Leparoux demande s'il est possible d'avoir les informations sur le matériel choisi. Elle trouve la démarche vraiment intéressante et importante vu les années qui viennent de s'écouler et comment les écoles ont pu vivre ce confinement. Elle trouve particulièrement intéressant de connaître le diagnostic qui a été fait, les objectifs partagés qui ont été émis et puis le choix du matériel qui a été financé. Est-ce par école ? Est-ce que toutes les écoles ont eu le même matériel ou finalement des besoins différents ?

M^{me} Rondineau précise qu'une concertation a été faite avec les directeurs d'école et l'équipe pédagogique de chaque école. Chacune d'elles, au vu des installations informatiques en leur possession, a complété ses besoins en ordinateurs, en classes mobiles. Cette convention concerne la fracture numérique et aussi le site e-primo, espace numérique de travail ; il s'agit d'un complément de matériel, qui apporte du plus. A l'école des Nondales par exemple, il a été demandé une classe mobile avec 10 ordinateurs portables, une valise de stockage et un chariot, pour faciliter le déplacement des classes mobiles de classe en classe. A l'école des Sablons, il a également été demandé une classe mobile, avec 6 ordinateurs portables et 2 bornes wifi ; il s'agit là de rompre la fracture numérique. A l'école Kerlor, un complément de classes mobiles avec 6 ordinateurs portables et 2 bornes wifi ont également été demandés. Un bilan sur ces installations sera réalisé en commission. Concernant l'espace numérique, la mise en place de e-primo, financé à hauteur de 50%, a été réalisé dans toutes les écoles.

M^{me} Rondineau répond favorablement à M^{me} Leparoux qui demande à avoir les montants correspondants à ces achats. De plus, M^{me} Leparoux aurait aimé connaître les critères de durabilité pris en compte, les critères d'évaluation ainsi que les produits comparés.

M^{me} Rondineau explique que ce travail a été fait entre le service informatique de la Ville et les techniciens du service des écoles en concertation avec les directeurs et les équipes enseignantes des écoles dans le respect des règles fixées dans la convention. Elle pourra lui fournir les éléments ultérieurement.

M^{me} Leparoux remercie M^{me} Rondineau s'agissant là d'une question très importante, spécifiée de plus dans la convention.

M. le Maire comprend les interrogations de M^{me} Leparoux qui prend ses fonctions mais l'informe que les sujets sont travaillés en amont dans les commissions et pas en Conseil municipal.

M^{me} Leparoux précise qu'il s'agit là d'avoir une information sur les résultats.

M. le Maire affirme que tous ces points ont été vus dans la commission ad'hoc.

M^{me} Rondineau confirme qu'elle en reparlera en commission pour lui donner plus d'éléments précis et prendre le temps de bien expliquer les choses.

Adopté à l'unanimité

III - POLITIQUE JEUNES

1 - Projet dispositif argent de poche

La première expérience en situation professionnelle est souvent complexe à trouver, pour les jeunes mineurs cherchant notamment à satisfaire des demandes d'autonomie pour le financement de leurs loisirs. Force est de constater que tant le cadre législatif, que les précautions prises par les employeurs, ne favorisent pas le recrutement de ces jeunes mineurs sur des emplois saisonniers.

Un dispositif intitulé « argent de poche », encadré par la circulaire interministérielle du 27 février 2002, permet de donner la possibilité aux adolescents, à partir de 16 ans, d'effectuer des petits chantiers de proximité (mise sous pli, entretien d'espaces verts, travaux de peinture, classement à la médiathèque, travaux administratifs...).

En contrepartie de leur investissement, les participants peuvent percevoir une indemnité dans la limite de 15 € par jour. Cette indemnité forfaitaire, qui n'est pas un salaire, est à ce titre exonérée de cotisations et de contributions sociales.

Il est donc proposé de mettre en place au sein de la Ville de Pornic sur les périodes de vacances scolaires, ce dispositif intitulé « argent de poche » en direction des jeunes de la commune âgés de 16 à 17 ans, la Ville de Pornic proposant déjà des emplois saisonniers classiques à compter de 18 ans.

Les jeunes accueillis dans les services pour accomplir des missions diverses seront accompagnés d'un tuteur, un agent municipal, qui les encadrera pendant tout le temps de leur activité.

Chaque jeune pourra effectuer plusieurs missions dans l'année (1 mission correspond à une ou plusieurs demi-journées de 3 h 30 au plus) en fonction des places disponibles et du nombre de candidats et recevra en contrepartie une indemnité de 15 € par demi-journée dans la limite d'une fois par jour.

La commission Jeunes Adultes réunie le 6 septembre 2021 a émis un avis favorable à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **SE PRONONCE** favorablement pour la mise en place du dispositif argent de poche aux conditions ci-dessus.
- **AUTORISE** M. le Maire ou le Conseiller municipal délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

M^{me} Guignard s'interroge sur la méthode de travail qu'ils ont pu avoir en commission et ce qu'il en ressort dans la note de synthèse. En effet, des avis assez poussés sur la mise en place de ce dispositif ont été émis et ne sont pas repris dans l'exposé des arguments. Des éléments avaient été apportés et précisés comme par exemple aller jusqu'à 33 jours de missions par an et par jeune, maximum autorisé, répartis sur 10 jours pendant les petites vacances et 20 jours l'été. Il avait également été acté le fait que sur le recrutement, il n'y avait pas un seul candidat mais au minimum 5 avec une session de recrutement. Dans ces conditions- là, elle ne peut pas voter favorablement sur ce projet puisqu'il est complètement dénaturé par rapport au travail fait en commission.

M. Kerboriou confirme que tout ce qui a été décidé de manière collégiale en commission sera appliqué. La limite des 33 missions par jeune et par an, comme stipulé dans le dispositif, sera respectée avec effectivement une répartition de 20 missions maximums pendant les vacances d'été et 10 pendant les petites vacances. Les préinscriptions se feront en passant par la plateforme, 5 jeunes pourront se préinscrire pour chacune des missions qui seront proposées. Ils seront tous reçus sans que ce soit un entretien d'embauche. Ce premier contact permettra de vérifier que le jeune a bien compris la mission proposée et qu'elle lui convient et de sélectionner le candidat qui aura le profil le plus proche de la mission à accomplir. L'objectif est vraiment que tout se passe bien pour le jeune. Les agents municipaux seront invités sur le mode du volontariat à participer à ce dispositif afin qu'il y ait une adhésion totale aussi bien du jeune que du tuteur. L'idée est qu'il y ait un vrai échange avec un professionnel, d'aller plus loin que les stages de 3^{ème} où leur rôle consiste souvent à n'être qu'observateur. Cet échange doit aller au-delà de la tâche demandée, le professionnel doit pouvoir expliquer aux jeunes pourquoi il fait ça, à quoi ça sert, comment cela s'insère dans le fonctionnement de la collectivité. Il y a vraiment un but éducatif et le souhait d'offrir une vraie première expérience professionnelle aux jeunes.

M. Gris constate qu'ils doivent se prononcer sur ce dispositif en l'absence du budget de l'opération, du nombre de jeunes concernés avec le nombre de missions maximums. Il souligne que cette opération peut être co-financée par la CAF, à hauteur de 5 € sur les 15 € versés par journée et à hauteur de 2 000 € sur un budget maximum de 6 000 €. Sachant que s'il est fait un petit prorata de 5 missions par jeune soit 80 jeunes au maximum, sur ce public envisagé d'environ 300 personnes possibles, la question de la sélection des candidats se pose. M. Gris fait également remarquer que ce dispositif est ancien, tout comme le montant de l'indemnité puisqu'en 2002, il était déjà de 15 € et n'a pas été revalorisé depuis. Ce dispositif a peut-être été repris ou pas par toutes les communes voisines, bien qu'il n'en ait pas l'impression, en tout cas, M. Gris déclare que Pornic deviendra sûrement avec et grâce à ce dispositif la championne du Pays de Retz de l'intégration des jeunes dans le monde du travail. Il remercie Monsieur le Maire d'avoir attendu 20 ans pour expérimenter ce dispositif.

M. Kerboriou indique que le budget va dépendre du nombre de missions qui seront proposées, de l'adhésion ou non des jeunes à ce projet. Il souligne toutefois que ce dispositif fonctionne dans les communes qui l'ont mis en place, il n'y a donc pas de raisons pour que cela ne fonctionne pas à Pornic. Pour les vacances de la Toussaint, 4 missions vont être proposées, à la médiathèque et au service scolaire. L'idée est de commencer doucement avec des missions à mettre rapidement en place pour les prochaines vacances en collaboration avec les services de la ville. Ce dispositif évoluera au fur et à mesure des besoins des services et de son adoption par les agents.

M^{me} Leparoux informe que les membres du groupe Pornic Vent d'Avenir ont effectué un petit sondage anonyme auprès de 10 jeunes, ce qui est très peu pour Pornic mais le temps était court, afin d'avoir un aperçu de leur ressenti. Elle donne lecture de quelques réactions, avec le langage propre aux jeunes et assez hétérogène d'une réponse à l'autre :

- « *Ben mec 15 € par mission alors qu'en faisant du baby-sitting je gagne 10 € de l'heure du coup pour moi, je ne vois pas trop l'intérêt, mais après pour les personnes dévouées à leur commune pourquoi pas.* »

- « *Le projet est envisageable, mais je ne sais pas s'il aura du succès, 75 € par an ? c'est bien peu, un jeune entre 16 et 18 ans peut toucher trois fois plus en un mois s'il obtient un contrat donc à mon avis la tranche d'âge ne correspond pas. De plus, je pense qu'il faudrait proposer plus de missions sur des secteurs plus variés, un choix plus large pour susciter l'envie et l'intérêt des jeunes Pornicais, Pornicaises.* »

- « *Je pense que c'est une très bonne idée pour les jeunes, car c'est pas évident de travailler en tant que mineur surtout pendant la hors saison où les postes sont limités et de plus, cela pourrait apprendre aux jeunes le goût du travail et les former à la vie professionnelle et c'est mieux de gagner de l'argent comme ça qu'en vendant du shit.* »

- « *Mon avis, c'est que c'est une bonne idée, mais 15 € c'est beaucoup trop peu, pour les 14-16 ans ça peut marcher, mais 16-18 c'est un âge légal pour travailler donc je vois pas comment les jeunes pourraient accepter de bosser pour si peu.* »

- « *C'est un peu de l'esclavagisme à 4 € de l'heure, ça fait que dalle, jamais je fais ça, à 14 ans je veux bien, mais pas à 16, ça peut être intéressant, mais il faut payer plus.* »

- « *L'idée est archi intéressante, mais là ça fait vitrine, on sent qu'il n'y a pas de réelles envies de collaboration avec les jeunes Pornicais quand on voit les clauses du projet, avec trop peu de missions possibles dans l'année et un niveau de rémunération trop faible, 15 € pour 3 heures 30, ça ne va pas motiver grand monde.* »

M^{me} Leparoux constate que ce qu'il ressort de cet échantillon de réponses, qui vaut ce qu'il vaut, c'est la question de la rémunération qui apparaît importante pour la tranche d'âge évoquée. De ce fait, étant donné que les montants d'indemnisation sont faibles, les membres du groupe Pornic Vent d'Avenir ne peuvent pas imaginer que les jeunes, globalement, vont venir candidater pour des raisons financières. Par conséquent, ils demandent s'il est possible d'avoir des informations plus précises par rapport à ce qui est décrit sur les objectifs du projet, qu'ils soient pédagogiques car il est parlé d'objectifs pédagogiques, mais quels sont-ils ? des objectifs de visée d'inclusion sociale, de participation des jeunes dans la dynamique municipale ou d'autres objectifs. Il paraît important de pouvoir les identifier mais également d'identifier quels sont les intérêts pour la municipalité, la communauté, et quels intérêts pour les jeunes impliqués. Pour finir, en fonction de ces objectifs, M^{me} Leparoux trouve important d'identifier quels vont être les critères d'évaluation. En effet, il a été dit qu'une attention particulière serait apportée pour que ça se passe bien, et pour cela il faut définir des critères d'évaluation individuelle pour chaque intervention donc mission d'une part et puis des critères d'évaluation du processus général dans son ensemble d'autre part. Comment savoir si ce dispositif a réussi pour éventuellement le faire évoluer ? Quels sont ces critères et quels dispositifs d'évaluation seront mis en place ?

M. le Maire rappelle le cadre réglementaire de ce dispositif qui impose un taux horaire qu'il n'est donc pas possible de modifier. Les critères ont été vus en commission et évidemment seront retravaillés si nécessaire après un premier bilan. Ce travail se fera en relation avec les services de la ville qui ont proposé des missions en fonction de leur possibilité.

M. Kerboriou souligne que le succès du dispositif pourra être mesuré au vu de la participation des jeunes, il lui paraît délicat d'en juger maintenant. Il est plutôt satisfait de voir que beaucoup n'ont pas besoin de participer à ce dispositif puisqu'ils ont des revenus suffisants, de l'argent de poche par leurs parents, mais il pense que ce n'est pas le cas de tous. Ce dispositif s'adresse donc peut-être plus à ces jeunes, ceux qui ont besoin d'argent, ceux qui iront pour l'expérience et ceux qui auront envie de ce contact, de cet échange et de cet enrichissement personnel. Cette expérience est mise en place dans le cadre réglementaire et tout sera fait, tant au niveau des services que des élus, pour que cela fonctionne.

M. Gris demande si le bilan sera fait en commission ?

A M^{me} Leparoux qui souhaite de nouveau intervenir, M. le Maire l'informe qu'il faut regrouper ses questions.

M^{me} Leparoux répond qu'elle souhaitait poser une question par rapport à l'intervention qui venait d'être faite et qui n'avait donc pas lieu avant.

M. le Maire rappelle que les travaux se font en commission et les débats ont lieu en commission.

M^{me} Leparoux relève donc que les débats ne se font pas en Conseil municipal.

M. le Maire précise qu'ils se font en commission lors de la préparation des dossiers et qu'il appartient aux membres du groupe Pornic Vent d'Avenir d'échanger entre eux après. Des débats se tiennent également en Conseil municipal mais il est nécessaire d'avancer dans l'ordre du jour.

M. Rousseau s'interroge si, en cas d'une forte demande, la Ville irait au-delà des 400 missions par an qui sont subventionnées ? De plus, il n'a pas l'impression qu'une réponse a été apportée concernant les critères. Il s'interroge donc également sur le critère qui sera retenu dans le cas où une cinquantaine de jeunes, garçons ou filles, postule : critère du quotient familial, de la parité filles/garçons ?

M. Kerboriou précise que le choix des critères sera vu avec les services tout en sachant que l'objectif n'est pas de mettre de la discrimination positive en disant il faut tant d'hommes, tant de femmes, de personnes issues de telle ethnie ou tel autre, du Clion, de Sainte Marie ou de Pornic. Un échange avec les jeunes postulants aura lieu afin de retenir les plus motivés et ceux qui correspondent le plus au profil de la mission. Il ne s'agira toutefois pas d'entretiens d'embauche très strictes et plutôt démotivants pour la réussite du projet au niveau des jeunes. Pour les vacances de la Toussaint, 4 missions vont être proposées, en espérant qu'il y en ait plus pour les vacances de décembre. Ce dispositif va évoluer doucement et il sera toujours temps d'en discuter en commission. Pour finir, M. Kerboriou précise que l'investissement financier pour ce dispositif ne devrait pas être trop conséquent et que même sans l'aide de la CAF, la Ville pourrait y faire face.

A M. Deveille qui demande de quelle manière sera versée la rémunération, en cash, par chèque, par virement bancaire, M. Kerboriou répond qu'il s'agit d'un virement bancaire sur le compte du jeune ou de ses parents s'il n'en possède pas.

M. le Maire précise que ce ne sera pas en cash et que la Ville ne possède pas de chéquier.

M. Kerboriou ajoute que le Trésor Public n'accepte pas les versements en espèces et qu'il n'y a pas de régie mise en place pour ce dispositif.

M. Deveille explique que sa question était liée à la remarque de M. Kerboriou sur le fait que, à priori, vu le montant de l'indemnité, ce dispositif pourrait certainement intéresser des jeunes issus de familles aux revenus modestes qui ont des besoins d'argent. Dans ce cas, chacun sait que ce n'est pas forcément le jeune qui profitera du virement, ce qui interpelle M. Deveille.

Adopté par 28 voix POUR

et 5 ABSTENTIONS (M. Hubert, M^{me} Guignard, M. Rousseau, M. Gris, M^{me} Leparoux)

IV - SUBVENTION

1 - Demande de subvention au titre de la restauration d'archives municipales

La Ville de Pornic s'est engagée dans la restauration de ses documents d'archives. Pour l'exercice 2021, sur les conseils des Archives Départementales de Loire-Atlantique, cette restauration porterait sur cinq de ses registres de délibérations et serait effectuée par un restaurateur professionnel dans le respect des prescriptions du service interministériel des Archives de France.

Cette opération est estimée à 400 € HT soit 500 € TTC de coût global.

Ces opérations de restauration peuvent ouvrir droit à des participations financières, notamment de la part du Conseil Départemental de la Loire-Atlantique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet ci-dessus
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter auprès de différents partenaires les participations au titre de la restauration d'archives communales et ce au taux le plus élevé.
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

V - DENOMINATION DE VOIE

1 - Dénomination de voie – Impasse du Birdie

Il convient de déterminer un nom pour la voie de desserte interne du lotissement le Drapeau, située à l'angle du chemin des Cœurs et de la rue des Terres aux Moines, face au golf.

Il est proposé que cette voie soit dénommée : impasse du Birdie.

Les membres de la commission Urbanisme contactés par mail le 10 septembre 2021 ont émis un avis favorable à cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DENOMME** la voie de desserte interne du lotissement le Drapeau : impasse du Birdie.

Adopté à l'unanimité

DEBAT

En vertu des second et troisième alinéas de l'article L2121-19 du Code général des collectivités territoriales, à la demande d'un dixième au moins des membres du Conseil municipal, un débat portant sur la politique générale de la commune peut être organisé lors de la réunion suivante du conseil municipal. Cette faculté n'est ouverte qu'une fois par an.

Par courrier du 17 septembre dernier, M. Hubert, au nom du Groupe Pornic Vent d'Avenir, a sollicité l'inscription à l'ordre du jour d'un débat sur le process et le choix d'adhésions de la Ville de Pornic en matière associative et de jumelage concernant l'ANEL (Association Nationale des Elus du Littoral) et la ville d'Omegna.

M. le Maire donne la parole à M^{me} Hugues pour le premier point, l'adhésion à l'ANEL.

M^{me} Hugues remercie l'occasion qui lui est donnée de finalement valoriser l'ANEL et son travail énorme et plus spécifique sur le développement économique et sur la protection des littoraux. Elle rappelle que cette association a 40 ans d'existence et regroupe plus de 50 % des collectivités territoriales que ce soit les communes, les EPCI, les régions, les départements. Elle a 3 objectifs principaux et pour répondre à la question du choix de l'adhésion de la Ville à cette association, M^{me} Hugues indique que c'est justement de par ces fonctions que la Ville y adhère.

M. Hubert souligne que les membres de Pornic Vent d'Avenir ont effectivement des questions à poser. Pour autant, il précise qu'il a exposé une thématique pour laquelle il souhaite un point de débat. M^{me} Hugues peut bien évidemment intervenir sur l'ANEL et il posera ses questions à la suite de son intervention mais il demande à ce qu'elle ne présente pas ses questions.

M^{me} Hugues laisse au maire la direction des débats.

M. Hubert propose de commencer puisqu'il s'agit d'un débat, d'un sujet qui n'a pas été traité en commission, et qui n'est permis qu'une fois par an. Bien sûr, il ne voit pas d'inconvénient à ce que M^{me} Hugues introduise le sujet. De plus, M. Hubert demande à ce que les deux points, l'ANEL et Omegna, soit débattu l'un après l'autre mais s'il le faut il enchaînera ses deux interventions.

M. le Maire indique que c'est ce qui était prévu, commencer par l'ANEL et ensuite la ville d'Omegna.

M. Hubert remercie M^{me} Hugues pour ce rappel sur l'association nationale des élus du littoral, dont les journées seront organisées à Pornic les 07 et 08 octobre prochains. Il lit l'intervention suivante : « Pour rappel, il y a un peu plus de 160 communes et collectivités littorales sur plus de 1000 - donc 50 % d'accord, c'est votre vision, ce n'est donc pas l'association des élus du littoral, mais de certains élus du littoral. Pour rappel, car beaucoup l'ignore, c'est M. Boënnec qui représente notre ville à l'ANEL depuis 2014, date à laquelle il n'était plus élu. Pourquoi avoir fait voter une dérogation pour M. Boënnec dès le deuxième Conseil municipal de 2014 et surtout pourquoi ne pas l'avoir soumise en 2020 à notre nouvelle mandature ? Rappelons que pour Pornic Vent d'Avenir et pour beaucoup de Pornicais en matière de gestion littoral et d'urbanisation, Philippe Boënnec n'a pas été le garant du bien commun. Le quartier du Chabut en a fait la triste expérience, tout comme la nouvelle zone de la Ria. Rappelons que M. Philippe Boënnec est finalement membre du comité directeur de l'ANEL en qualité de trésorier de cette association, que vous siégez aussi M^{me} Hugues au côté de votre père dans ce comité directeur, je pense en représentant la région des Pays de la Loire. Rappelons que c'est une association de lobbying, c'est écrit sur le site et ne s'en cache pas, dont le sponsor principal est Véolia. Nous sommes en droit de nous interroger sur le rôle de M. Boënnec au sein de l'ANEL. Quoi qu'il en soit, Philippe Boënnec n'est pas élu et ne peut pas représenter la ville de Pornic. Quoi qu'il en soit, le choix du représentant de la ville de Pornic doit se faire au sein des élus de notre nouveau Conseil municipal. Nous demandons donc un débat éclairé et un vote démocratique à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal pour le choix du représentant de la ville de Pornic à l'ANEL. Nous souhaitons aussi connaître le coût pour la ville de Pornic des frais de représentation à l'ANEL dont le siège est à Paris ».

M. le Maire explique que M. Philippe Boënnec a représenté la ville lors du mandat précédent. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, son mandat a cessé aux élections municipales de 2020. Il siège donc maintenant comme personne qualifiée, nommée par le président de l'ANEL directement. M. le Maire précise que c'est lui-même qui siège au conseil d'administration de l'ANEL.

M. Hubert réaffirme que M. Boënnec, sans être élu, continue de siéger en tant que trésorier au niveau de l'ANEL.

M. le Maire confirme que ce n'est pas en tant que représentant de la Ville, aucun vote n'a été fait dans ce sens, et qu'il été nommé par l'ANEL directement, sans aucun lien avec la ville.

M. Hubert en prend acte et relève donc que la période 2014-2020 n'était juste qu'une passerelle. Il imagine donc qu'une nouvelle passerelle s'est faite directement par le président de l'ANEL.

M. le Maire réitère ses propos qui peuvent être vérifiés si M. Hubert le souhaite. Au niveau des participations, M. le Maire relève que M. Hubert a parlé de Véolia.

M. Hubert répond qu'il a évoqué Véolia comme partenaire principal de l'ANEL et propose de transmettre ses sources et les articles correspondants si nécessaire. La Saur arrive en deuxième position comme partenaire principal.

Concernant les participations à l'ANEL, M. le Maire, en possession des comptes de 2019, fait part de quelques chiffres. Pour l'exercice 2019, les recettes de l'ANEL se montent à 563 181 € avec 436 909 € d'adhésion : 310 652 € pour les communes, 67 000 € pour les conseils départementaux dont la Loire-Atlantique, 58 584 € pour les conseils régionaux, et pour les partenaires privés au nombre de 3 : Véolia pour 20 000 €, RTE pour 20 000 € et Suez pour 13 500 €. La Saur ne finance plus depuis 2 ans à priori. Ces chiffres ainsi que le bilan comptable de l'association peuvent être transmis aux membres de Pornic Vent d'Avenir. A leur lecture, M. le Maire fait remarquer que la plus grande partie des financements ne se fait pas par Véolia, comme le dit M. Hubert.

M. Hubert déclare ne pas avoir tenu ces propos mais d'avoir dit que Véolia était le partenaire principal.

M. le Maire s'en étonne avec une participation de 20 000 € sur 560 000 €, les adhérents apparaissent plus comme les partenaires principaux. M. le Maire lui laissera les documents communiqués par l'ANEL mais est prêt à prendre connaissance d'autres sources si M. Hubert lui en présente.

M. Montaville tient à préciser qu'en l'absence de M. le Maire aux journées d'Etudes de l'ANEL l'année dernière, c'est lui qui a représenté la Ville et non M. Boënnec qui était également présent mais pas au titre de la collectivité locale.

M^{me} Hugues souhaite expliquer pourquoi la ville de Pornic choisit d'être à l'ANEL, pourquoi le département de la Loire-Atlantique choisit d'être à l'ANEL, pourquoi la région des Pays de la Loire choisit d'être à l'ANEL et pourquoi 50 % des communes des collectivités littorales, car quoi qu'en dise M. Hubert, 50% des collectivités littorales adhèrent à l'ANEL, qu'elles soient métropolitaines ou ultramarines. Il s'agit effectivement d'une association lobby, et ce n'est pas un mauvais mot. L'ANEL a quand même cette fonction de permettre aux collectivités locales, littorales qui ont des enjeux extrêmement particuliers, d'ailleurs souvent abordés dans cette instance, que ce soit sur les sujets de préservation du littoral, que ce soit sur les sujets de qualité des eaux, que ce soit sur les sujets de l'attractivité, que ce soit sur les sujets de saisonnalité ou que ce soit sur les sujets d'économie bleue assez spécifique à nos territoires, de pouvoir échanger. M^{me} Hugues pense qu'il est important d'avoir une instance, une association qui permet aux collectivités avec les mêmes problématiques de bénéficier d'une expertise. Elle cite l'exemple du partage d'informations pendant cette période Covid, comment a été vécu la Covid au sein des collectivités, et elle pourrait citer beaucoup d'autres exemples qui servent énormément comme les diagnostics touristiques etc... M^{me} Hugues considère qu'il est précieux de pouvoir partager et que ce partage entre collectivités est très intéressant. La Ville de Pornic a elle-même été vertueuse au sein de cette association, elle a été citée en exemple et a été suivie par d'autres collectivités. La mise en place de l'arrosage du terrain de Golf par la station d'épuration a permis à d'autres communes d'avancer dans ce sens-là, tout comme le lancement de certaines certifications spécifiques sur les plages l'été suivis par d'autres collectivités. Une association comme l'ANEL qui siège dans de nombreuses instances nationales que ce soit le conseil national de la mer et des littoraux, que ce soit les conseils maritimes de façade, que ce soit toutes ces instances qui côtoient le gouvernement et qui côtoient les parlementaires en permanence, a des actions hyper intéressantes. Bien sûr, ces actions peuvent être appelées lobbying en utilisant ce terme de manière négative, alors qu'en fait, l'association nationale des élus du littoral a énormément contribué à des projets tels que la loi littorale, le Grenelle de la mer et a été fondateur dans un grand nombre de sujets. Et plus récemment avec le projet de loi climat résilience qui vient d'être voté et qui a des conséquences importantes pour les communes littorales, sujet d'ailleurs abordé par M^{me} Leparoux dans sa présentation, sur le recul du trait de côte dans les régions côtières, sur la montée des eaux. L'ANEL s'est énormément investie pour partager, pour être auditionnée par les parlementaires, discuter avec les membres du gouvernement pour faire avancer tous ces dossiers.

M^{me} Hugues trouve dommage de faire un procès à l'ANEL sous prétexte d'un soi-disant partenaire privé qui paraît mauvais pour les membres de l'opposition. Elle souligne l'intervention de la ministre de la mer, du premier ministre lors des journées de l'ANEL, qui montre bien que cette association est utile et qu'il est utile aux collectivités d'appartenir à ce type d'association. Pour finir, elle confirme à M. Hubert qu'elle siège à l'ANEL au nom de la région des Pays de la Loire qui est également adhérente.

M. Gris intervient sur la remarque de M^{me} Hugues qui indique que Véolia ou la Saur, entreprise de traitement des eaux, sont forces de proposition au sein de l'ANEL. Il fait remarquer que quel que soit la participation de ces sponsors en 2019 qui défendent une association qui fait du lobbying pour notamment la qualité des eaux et les processus sur la qualité des eaux pose un petit problème de mélange des genres. D'autre part, M. Gris, Pornicais depuis toujours puisque né à Pornic, ne se rappelle pas que l'ANEL a porté plainte contre Total au moment du naufrage de l'Erika. Par ailleurs, quand Total a proposé une indemnisation de 600 000 €, M. Boënnec, maire de la commune à l'époque, s'est empressé de retirer la plainte de la Ville et d'encaisser ce chèque de 600 000 € qui a permis de restaurer notamment l'ancienne chapelle de l'hôpital. Des aquarelles avec une mer pure et propre peuvent maintenant y être exposées. Par contre, d'autres communes, beaucoup plus petites, ont été beaucoup plus courageuses et sont allées jusqu'au bout. Pour finir, M. Gris indique ne pas se souvenir que l'ANEL a fait du grand lobbying dans ce procès. M^{me} Corinne Lepage peut être remerciée de son action sur ce procès et les précédents qui ont permis notamment d'améliorer la qualité des bateaux qui transportent du pétrole.

M. le Maire conclut en informant que M^{me} Corinne Lepage était l'avocate de la ville. Il donne ensuite la parole à M. Hubert sur le sujet du projet de jumelage avec la Ville d'Omegna.

M. Hubert lit l'intervention suivante : « Pour commencer, à qui doit-on s'adresser au sein du Conseil municipal pour parler du choix de jumelage avec la ville d'Omegna ? Pour rappel, Pornic Vent d'Avenir n'a jamais été associé au jumelage en cours. Nous avons appris par la presse et l'association de jumelage que le seul critère qui avait été imposé, à priori par vous-même, Monsieur le Maire, était le choix d'une ville au bord de l'eau. Nous savons, que Mme Van Goethem et M. le Maire êtes allés rencontrer sur place l'équipe municipale d'Omegna. Nous savons aussi, par la presse et le site de l'association de jumelage, que les premiers contacts ont été établis début 2019. Alors que la majorité des villes en Italie se trouvent au bord de l'eau, pourquoi Omegna ? Pourquoi Omegna en sachant que la municipalité italienne, élue en 2017, est clairement affiliée à une coalition d'extrême droite, à savoir la Ligue du Nord (Lega Nord), Forza Italia et Fratelli d'Italia. Connaissant les thèses xénophobe, homophobe et eurosceptique de ces partis, amis du Rassemblement National en France, comment avez-vous pu l'ignorer ? Pour rappel, enfin, en août 2019, la Ligue du Nord a été condamnée à une amende record de 49 millions d'euros pour détournement de fonds publics. Là encore, comment avez-vous pu engager des relations dans un tel contexte ? Vous l'aurez compris, nous élus du groupe Pornic Vent d'Avenir dénonçons fermement ce choix politique de jumelage de Pornic avec Omegna et nous en désolidarisons. L'enjeu d'un jumelage est tout sauf symbolique, des échanges scolaires et culturels sont en jeu, les valeurs doivent primer et ce choix ne peut pas rester à votre seule discrétion Monsieur le Maire. Tous les conseillers municipaux doivent pouvoir en débattre d'autant plus pour les raisons que je viens de vous évoquer. Nous demandons à la suite du débat que soit inscrit un vote sur le sujet au prochain Conseil municipal. »

Avant de laisser la parole à Mme Van Goethem qui apportera quelques éléments de réponse, M. le Maire précise dans un premier temps que tout projet de jumelage doit obligatoirement passer par un vote mais qu'ils n'en sont pas encore à ce stade.

Mme Van Goethem indique qu'elle a effectivement travaillé sur ce projet de jumelage en cours entre Pornic et Omegna et insiste sur le mot projet puisqu'en effet, un passage en conseil municipal est nécessaire pour l'adopter. Elle va commencer par un rappel de l'historique de ce dossier qu'elle connaît bien, faisant partie de l'association de jumelage depuis sa création en 1998, association en lien bien sûr avec la ville pour l'ensemble des jumelages.

Elle fait l'intervention suivante : "A l'époque, pour répondre aux demandes de Pornicais, l'association de jumelage est venue rencontrer la Ville et nous avons réfléchi sur l'éventualité de nouer un nouveau jumelage avec une ville italienne. Je rappelle que, pour qu'un jumelage fonctionne bien, il faut avoir des vrais points communs d'où le nom de ville « jumelle ». Un jumelage, c'est un engagement institutionnel, avec une charte que les villes concernées signent mais c'est aussi – je dirai presque surtout - une volonté sociale, incarnée par une ou plusieurs associations qui animent concrètement le jumelage. En l'occurrence, pour répondre aux demandes de nombreux Pornicais italophiles lors de forums, l'association a créé une commission Italie pour pouvoir travailler sur ce projet de jumelage en lien avec la Ville et organisé, dans un premier temps, des ateliers de conversation en italien. Forts de l'expérience de nos 3 précédents jumelages avec l'Allemagne, l'Angleterre et l'Espagne, et en lien étroit avec l'association de jumelage, nous avons cherché méthodiquement une cité italienne.

Il est un peu réducteur d'avoir dit que le seul critère qui avait été mis à ce moment-là c'était d'être au bord de l'eau. Je vais vous donner l'ensemble des critères qui a été validé avec l'association :

- ✓ Une ville de la même taille ; c'est quelquefois plus facile de partir sur des équivalences en nombre d'habitants donc on avait ciblé autour de 15 000 habitants.
- ✓ Accessible ; parce que ce n'est pas toujours évident, on s'en rend compte pour aller dans nos villes jumelles, 1450 kilomètres pour aller à Baiona, 1000 kilomètres pour aller à Linz, 1300 kilomètres de mémoire pour aller en Angleterre donc c'est vrai qu'il est important qu'il y ait un aéroport ou autre dans l'environnement.
- ✓ bénéficiant d'un environnement attractif ; c'est vrai que la notion de l'eau a été évoquée, eau, mer, lac rien n'était défini, mais c'était aussi par rapport à tout ce qu'on peut trouver autour de l'eau
- ✓ animée du même dynamisme sportif, culturel, associatif, artistique ; la ville d'Omegna est très dynamique
- ✓ équipée d'établissements d'enseignement secondaire de type collège et lycée pour pouvoir répondre à une demande des jeunes
- ✓ avoir une population motivée par les échanges amicaux avec des Français
- ✓ Et enfin, une ville qui partage nos objectifs d'impliquer les jeunes dans nos jumelages, car ce sont bien eux qui construisent notre avenir.

Je ne serais pas trop longue, mais je trouve important de revoir aussi l'historique. Au départ, on a eu des contacts avec 2 villes italiennes qui étaient de leurs côtés à la recherche de jumelage avec des villes françaises. Toujours en partenariat avec l'association de jumelage qui est très dynamique, qui a plusieurs commissions et qui œuvre depuis de nombreuses années avec une présidente qui est très motivée par les échanges européens puisqu'elle a beaucoup travaillé déjà en tant qu'ancienne professeur au collège Notre Dame de Recouvrance et pendant 30 ans, elle a animé les projets européens déjà avec Linz et avec d'autres pays européens. Au départ, 2 villes italiennes étaient à la recherche de jumelage avec des villes françaises : Dolo dans la région de Venise et Omegna dans la région du lac d'Orta. Omegna s'est montrée très réactive en proposant instantanément d'organiser des échanges entre des jeunes des deux villes. Même sans le jumelage il n'y avait aucun problème pour engager des échanges dans le cadre de projet Erasmus ou autres. Cela nous a beaucoup touchés car ces rencontres de jeunes citoyens européens sont très importantes pour leur épanouissement individuel et pour l'avenir collectif. Cela nous paraissait primordial et ce côté très réactif d'Omegna nous a beaucoup plu et touché. Cette mobilisation immédiate ne s'est pas démentie, même à distance, au plus fort de la crise sanitaire. Il y a eu plusieurs échanges en visio avec, de la part d'Omegna, de nombreuses questions sur la ville de Pornic ; les associations culturelles, sportives, la musique, les chorales, les orchestres mais aussi des activités nautiques, pêche, carnaval, lycées, collèges...L'entretien pour le projet de jeunes Erasmus est porté par l'association de jumelage et ce n'est pas la ville qui porte ce dossier. Il a été convenu d'envoyer ce projet à l'Association de Jumelage de Pornic, qui déciderait de la suite à donner car c'est un dossier où il faut une certaine maîtrise des projets d'échanges européens. Nous avons l'opportunité d'avoir une présidente d'association qui connaît très bien le fonctionnement. La présidente de l'association de jumelage de Pornic a contacté le Maire, à plusieurs reprises, afin d'avancer ensemble sur ce projet de jumelage, sans que rien ne soit signé ou entendu puisqu'il fallait continuer à travailler. On est bien d'accord que c'est aux Maires et aux conseillers municipaux, qu'il appartient de voter une charte de jumelage qui engage les collectivités pour de très nombreuses années puisque nos jumelages sont déjà anciens puisqu'avec Linz cela fera 35 ans l'année prochaine.

Forte de ces premiers entretiens, la ville d'Omegna, fin 2019, a invité une petite délégation menée par le Maire de Pornic, moi-même et quelques membres de l'AJP parlant italien à une première rencontre. Il s'agissait d'une visite de la Ville pour avoir un premier contact. L'accueil a été très chaleureux, enthousiaste et constructif. A l'issue de cette rencontre et en retour, le maire de Pornic avait invité une délégation italienne à venir découvrir notre cité, en 2020. Mais cela n'a pas pu avoir lieu, du fait de la crise sanitaire. Néanmoins et malgré la crise sanitaire, l'association a continué son travail sur le projet Erasmus. Ils viennent de déposer une demande de subvention au niveau de l'Europe. Et nous devrions recevoir des jeunes d'Omegna, en mars ou avril 2022 autour d'un programme concocté par l'association. Bien entendu, à ce moment-là, on essaiera d'avoir une délégation et d'inviter le maire de la ville pour qu'ils puissent également venir visiter la ville. En aucun cas il est prévu une signature de charte puisqu'il a été précisé à plusieurs reprises qu'il faut l'assentiment de l'ensemble du Conseil municipal. Après cette visite, nous réfléchissons ensemble à la suite de ces échanges car il est primordial que des liens se tissent dans de nombreux domaines pour réussir pleinement un jumelage.

J'en profite pour rappeler qu'en 2022, nous allons fêter 35 ans d'amitié avec Linz am Rhein et 25 ans avec la ville de Baiona en Galice. Il y aura des animations en lien avec l'association sur ces anniversaires. Nous avons prévu une commission, dans le cadre des Grands Evènements, pour présenter l'ensemble des villes jumelles. Si on peut le faire avant le 31 décembre, nous inviterons l'association de jumelage aussi, pour qu'il nous parle de leur projet. En aucun cas, nous avons évoqué les sujets dont vous avez parlé tout à l'heure, nous n'avons pas parlé de politique comme vous l'avez expliqué tout à l'heure, les propos sont restés vraiment très conviviaux et autour de projets avec les jeunes, autour du monde associatif."

M. le Maire tient à souligner que ce projet est porté par l'association de jumelage en premier lieu et c'est elle qui a proposé cette ville d'Omegna. Dans le cas de projets de jumelages, que ce soit avec Scalby-Newby, Linz, ou Baïona, il n'est et n'a jamais été question de politique. Le jumelage est une entente entre villes et pas entre conseils municipaux, Le changement d'étiquettes dans une ville ne rompt pas pour autant un jumelage, ce n'est pas comme cela que ça fonctionne. Aborder l'aspect politique sur le sujet du jumelage n'entre pas dans l'esprit même du jumelage, M. le Maire ne voit pas les choses de cette façon. Il respecte la volonté de la présidente qui a porté ce choix qui mènera dans tous les cas à une discussion et à un dialogue en commission et au sein de ce Conseil municipal pour aboutir sur un vote. Toutefois, M. le Maire fait remarquer qu'ils n'en sont pas encore là.

M^{me} Leparoux précise que lorsqu'il est question d'homophobie ou de xénophobie, il ne s'agit plus de politique, on est au-delà de la politique.

M. le Maire est évidemment en phase sur cette question, mais ce n'est pas le sujet. Ce jumelage ne se fait pas entre le maire de Pornic et le maire d'Omegna mais entre deux communes représentées entre autres par des populations, des associations, des lycées. Ce qui est intéressant dans un jumelage, c'est le territoire, la culture. Il n'y a pas d'autres engagements et l'exemple même des trois autres jumelages le montrent.

M. Hubert est bien évidemment conscient qu'il s'agit d'un engagement sur du long terme et que la ville peut changer d'étiquette. Mais le problème ici, c'est que les liens qui ont été tissés l'ont été dans un contexte pour le coup politique éminemment important et M. le Maire ne peut pas l'ignorer. C'est son rôle en tant que maire d'être vigilant sur ces critères. M. Hubert ne veut pas ressortir les thèses de ces partis, mais il assure qu'ils sont dans le haut du panier.

M. le Maire est d'accord, pour autant il insiste sur le fait que les échanges et la réflexion ont été faits entre lycées et associations de jumelage et non par les maires, même si le jumelage doit passer à un moment ou à un autre par les collectivités, c'est la règle qui est ainsi. Il précise qu'il a vu le maire d'Omegna deux heures. Ce qui est important, c'est la cité, l'histoire de cette commune qui a des similitudes avec Pornic. Cette commune plutôt industrielle souhaite aujourd'hui se tourner vers le tourisme. C'est ce qu'il faut regarder aujourd'hui et non pas le côté politique car il est certain que le jumelage n'aura lieu et peut-être qu'il n'aura pas lieu d'ailleurs, que si le débat qui se tiendra en conseil municipal le détermine. M. le Maire pense vraiment qu'il ne faut pas voir ce projet sous cet angle mais il respecte tout à fait le point de vue de M. Hubert et partage aussi les propos de M^{me} Leparoux.

M^{me} Guignard relève que dans ce type d'échanges, M. le Maire ne peut pas justement ignorer l'appartenance politique de son homologue dans la ville d'Omegna. Une appartenance aussi marquée que celle-ci, qui véhicule comme l'a dit M. Hubert des thèses xénophobe, homophobe et eurosceptique, n'est pas anodin. Il ne s'agit plus juste d'un échange culturel ou d'un échange entre villes. Il existe beaucoup d'autres villes d'eau qui ont les mêmes critères et qui présentent les mêmes caractéristiques pour être candidates au jumelage. M^{me} Guignard espère bien que le débat aura lieu, mais relève au nom des membres du groupe Pornic Vent d'Avenir que rien que cette appartenance est totalement rédhibitoire.

M. le Maire confirme qu'un débat aura bien lieu puisqu'il est obligatoire de délibérer sur un tel projet. Par contre, contrairement à leur demande, il est prématuré de penser l'inscrire au prochain Conseil municipal. De plus, M. le Maire demande que le travail fait par l'association de jumelage soit respecté, ce n'est pas un travail entre les maires. Qu'il existe d'autres communes avec les mêmes caractéristiques n'est pas le sujet.

M^{me} Van Goethem fait part d'un projet d'échange de jeunes en mars 2022 dans le cadre d'Erasmus et pour lequel le travail commencé avec l'association de jumelage va continuer. En effet, il n'est pas possible de dire aujourd'hui que ce jumelage ne se fera pas et que donc l'accueil de ces jeunes ne peut pas se faire. Il serait aberrant de ne pas les accueillir dans le cadre de ce type de projet.

M. le Maire confirme que vis-à-vis de l'association de jumelage, la Ville n'ira pas contre leur projet. De plus, quel que soit le calendrier des élections en Italie, qu'il y ait des changements d'équipe municipale ou pas, M. le Maire informe que ça ne changera pas le projet et que ce ne sont pas les élections qui rythmeront l'avancement de ce dossier.

M. Gris relève donc que dans le cas de la signature de ce jumelage, M. le Maire accepterait d'être sur les photos avec quelqu'un qui porte de telles thèses et que dans ce cas il engage les Pornicais et les Pornicaises à être associés à ce type de représentant qui saura lui, les utiliser.

M. le Maire rappelle que l'objectif d'un jumelage est de créer des relations entre villes, pas entre municipalités, ni entre partis politiques, ce n'est pas le sujet.

Afin d'être complètement transparent sur ce dossier, M^{me} Guignard fait part de la présence de M^{me} Isabelle Brard, épouse de M. le Maire, au sein de la commission Italie de l'association de jumelage qui compte onze membres et aimerait savoir à quel titre elle y figure.

M. le Maire répond que son épouse est adhérente à l'association de jumelage et qu'elle prend des cours d'italien et d'allemand. Afin de lever toute ambiguïté, il précise qu'elle n'est pas venue en Italie avec eux. Il s'étonne que l'on remette en question le droit de son épouse à faire partie de l'association de jumelage et à prendre des cours d'italien et d'allemand. Avant de clore la séance, M. le Maire interroge l'assemblée pour savoir s'il n'y a pas d'autres questions relatives à son épouse.

☞ ☞

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 55.

☞ ☞

La Secrétaire de séance,



Alexandra NICOLLE